ROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 18 septembre 2025

N° 50

Ordre du jour joint à la convocation.
➔ Approbation du compte-rendu du 03 juillet 2025.
➔ Désignation d'un secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre 2025 à 20h00, le conseil municipal de la commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves Maire, M POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARMINATI Alexandre, Mme TRENTESAUX Claudine, M CARTE Claude adjoints.
Mmes BAILLY Delphine, ECOCHARD Laurence, FROMENT Josette, POLIZZI Sylvie, PONCETY Claire, MICHAUD Gaëlle, Mrs BERTEAUX Pascal, RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, BRANCHE Pascal, THEVENARD Sébastien, DUSSURGET Jean.

Excusés : Mrs BOURGIER Jean-Jacques, JARNET Ludovic, Mme NAGA Cécile
Absente : Mme PERROT Isabelle.

M BOURGIER Jean-Jacques a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme PONCETY Claire
M JARNET Ludovic a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M THEVENARD Sébastien,

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'une secrétaire de séance : Monsieur Claude CARTE est nommé secrétaire de séance.

I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication (J.Y. FLOCHON)

1.1. Agent de surveillance de la voie publique

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'arrivée d'une agent de surveillance de la voie publique. En remplacement du policier municipal, elle prendra ses fonctions le 1er octobre. Forte d'une première expérience dans ce domaine, elle sera chargée de veiller au respect des réglementations, mais également de la gestion de la sécurité sur les bâtiments communaux.

1.2. Circulation de la rue Jean IV

En concertation avec les riverains de la rue Jean IV le conseil municipal approuve la fermeture de la rue Jean IV à la circulation. Cette rue à sens unique est devenue dangereuse du fait de la vitesse des automobilistes.

1.3. Cession du local de la Panouille (délibération N°2025/45)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire du local commercial situé sur une partie de la parcelle cadastrée AL 864 et comprenant les lots 6 et 7 du tènement situé sur la parcelle AL 863.
Actuellement le local commercial est loué à la SARL « La Panouille » et est composé d'un magasin de vente directe de produits fermiers d'une surface d'environ 360 m² (dont un point de vente, des locaux techniques et des annexes).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une proposition a été faite par les co-gérants de l'entreprise « La Panouille » représentés par Messieurs Guilland, Dilas et Churlet, afin d'acquérir le local commercial.
Au vu de l'estimation du service des Domaines en date du 10/09/2024, une proposition a été faite au prix de 280 000€.
Un bornage a été réalisé par le cabinet Chanel Grand le 13/07/2025.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-Décide de céder à l'entreprise « La Panouille » ou toute autre personne pouvant se substituer, le local commercial faisant usage de magasin de vente directe cadastré :

- parcelle AL 864p de 99m²
- le lot 6 de 133m² parcelle AL 863
- le lot 7 de 40m² parcelle AL 863

- Décide de fixer le prix à 280 000€.
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la cession de ces parcelles, et à signer l'acte à intervenir chez Maître Breuil notaire à Ceyzériat.

1.4. Agrandissement du local commercial La Panouille

Monsieur le maire fait part du souhait des gérants de « La Panouille » de pouvoir bénéficier d'un local de stockage complémentaire, qui pourrait faire l'objet d'un aménagement à l'arrière du bâtiment, dans le délaissé situé en continuité des toilettes publiques. Le Conseil municipal a donné son accord pour engager les études nécessaires.

1.5. Convention de servitude Enedis -Zone du Plan (délibération N° 2025/52)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent être envisagés sur une parcelle appartenant à la commune, sur la commune de Saint Just, parcelle A 1240 « Les Crouates ».
Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS, pour autoriser le passage sur la parcelle communale d'un câble électrique.

1.6. Cession parcelles à Domagne (délibération N° 2025/51)

Cette délibération annule et remplace la délibération N°25/04 du 29/01/2025
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N°2024-63 actant la cession d'environ 3000m² à Monsieur Mickael Blanchard et son associé d'une partie des parcelles cadastrées A 1959 et A 1979 situées « En Domagne ».
Considérant l'avis des Domaines en date du 02/10/2024,
Considérant la division de propriété par le cabinet Chanel Grand en date du 15/10/2024,
Considérant le document d'arpentage du 29/01/2025,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de la cession des parcelles A 2104 (1167m²), A 2107 (1905m²) (issues des parcelles A 1959 et A 1979) pour une surface totale de 3072m² à 130 000 €HT.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-Décide de céder à Monsieur Blanchard et son associé ou toute autre personne pouvant se substituer les parcelles A 2104 (1167m²), et A 2107 (1905m²) (issues des parcelles A 1959 et A 1979) pour une surface totale de 3072m² à 130 000 €HT soit 42€ le m².
-Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la cession de ce tènement, et à signer l'acte à intervenir chez Maître Etievant, notaire à Bourg-en-Bresse.
-Précise que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

1.7. Rétrocession tènement Cornier (Délibération N° 2025/49)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération N°2025/35 du 22 mai 2025, autorisant l'EPF à céder à M. Jeannet et Mme Perotto le tènement immobilier cadastré AL 67p

(environ 1000m²) au prix de 348 600€ HT, avec des frais d'agence de 16 600 €, soit un montant net vendeur de 332 000 € HT.
Monsieur le maire informe le conseil qu'il a été convenu avec l'EPF de l'Ain que les frais d'agence seraient pris en charge par la commune.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents décide de prendre en charge les frais d'agence d'un montant de 16 600€.

1.8. Cession des parcelles AL 92p2 et AL 905p2 (Délibération N° 2025/50)

Lors du bornage du tènement rétrocédé par l'EPFL à M Jeannet et Mme Perotto, deux parcelles ont été identifiées constituant le renfort du mur du tènement.
Ces deux parcelles ne sont pas concernées par la rétrocession de l'EPF et appartiennent à la commune.
Il s'agit des parcelles cadastrées :
-AL 92 p2 de 2m²
-AL 905 p2 de 6m²
Le service des Domaines a été consulté et a estimé ces deux parcelles à 432€.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :
- Décide de vendre les parcelles AL 92 p2 de 2m² et AL 905 p2 de 6m²
- Fixe le prix de la vente à 432€
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la cession de ces parcelles, et à signer l'acte à intervenir chez Maître ETIEVANT notaire à BOURG-EN-BRESSE.

II – Finances, Bâtiments communaux, Forêt (C. CARTE)

2.1. Décisions modificatives (aménagement village + budget principal) (délibérations N° 2025-46 et 2025-47)

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications de crédits présentées par monsieur Carte Adjoint aux finances pour le budget principal et pour le budget aménagement village.

2.2. Demande de subvention Grand Bourg – Renaturation de la cour maternelle (délibération N° 2025-48)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 24/71 du 24 octobre 2024 présentant le plan de financement du projet de débitumisation et de végétalisation de la cour maternelle, dont le montant des travaux est estimé à 226 000€ HT.
Monsieur le Maire indique que la commune peut solliciter un fonds de concours au titre du PET2 auprès de Grand Bourg Agglomération.
Dans ce contexte, le plan de financement proposé à appui de cette demande est le suivant :

Sources	**Montant HT**	**Taux**
Fonds propres	88 400€	39%
Grand Bourg (PET 2)	50 000€	22%
Conseil Départemental (pacte de Territoire)	42 400€	19%
Fonds vert-renaturation	45 200€	20%
Total	226 000€	100%

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
Sollicite les subventions auprès des organismes tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2.3. Travaux divers (garderie, salle des familles…)

Salle des Familles
La phase de terrassement par l'entreprise Fontenat est terminée. Depuis fin août, l'entreprise de maçonnerie Galle de Pont d'Ain est sur le chantier. Les fondations sont toutes coulées et le ferraillage avant coulage de dalle est en cours. Le chantier est sécurisé par des barrières de type HERAS et l'accès aux bennes à verre a été effectué. Le planning est à ce jour parfaitement respecté. Pour information, la grosse fuite d'eau signalée le soir du 29/08 n'avait rien d'une fuite : c''était simplement le bac de rétention construit lors du terrassement qui se déchargeait progressivement par suite des fortes pluies des heures précédentes.

Garderie périscolaire
Le toit terrasse de la garderie a été refait pendant les vacances scolaires, fin juillet. Malgré une réfection totale, il a été constaté des fuites dans les jours suivants par forte pluie. Une première cause a été traitée due aux moraines en ciment le long des façades du bâtiment ancienne mairie qui étaient défectueuses. De nouvelles fuites ont conduit à une nouvelle intervention sur place de l'entreprise DAZY et de son sous-traitant.

Bâtiment ancienne mairie
La commune est dans l'attente du retour du descriptif des travaux confiés au cabinet d'études BETEC pour pouvoir enclencher la réfection des locaux loués à Grand Bourg. Dans l'attente, les salariés de Grand Bourg accèdent coté chemin des écoliers et ont réorganisés les bureaux restants.

2.4. Renouvellement du placement du compte à terme (délibération N°2025-55)
Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération N°25/22 autorisant l'ouverture d'un compte à terme à compter du 15/04/2025 pour 6 mois. Le placement arrivant à échéance au 14/10/2025, monsieur le Maire propose de renouveler le compte à court terme à compter du 15/10/2025 pour un montant d'1 million pour 6 mois.

2.5. Déploiement vidéo protection urbaine en lien avec gendarmerie.
Il a été abordé la faisabilité d'installer des caméras sur la voirie en lien avec les attentes de la gendarmerie et en s'appuyant sur le réseau fibre du SIEA.
Depuis, plusieurs réunions ont eu lieu avec la gendarmerie pour définir les points stratégiques et avec le SIEA pour comprendre leur domaine de compétence. Au vu du dimensionnement de notre projet, un pré-étude a ensuite été réalisée avec l'entreprise SAMS de Péronnas qui va établir un partenariat avec le SIEA permettant de bien connaître le fonctionnement du réseau fibre SIEA et aussi d'optimiser les coûts dans la mesure où plusieurs communes adhéreront à ce type de projet. Pour exemple, Montagnat et St Just sont aussi en phase d'étude avec eux.
La commune n'a pas encore de chiffrage mais les points de surveillance retenus à ce jour sont les suivants :

- Cascade de la Vallière
- Place de la Mairie
- Carrefour de la Gendarmerie avec l'implantation d'un mât central sur le rond-point de Domagne pour regrouper les 4 caméras et optimiser les coûts.

Et deux points supplémentaires selon les coûts :

- Carrefour de l'Achar
- Collège Lucie Aubrac

III – Travaux, voirie, sécurité, cadre de vie (A. CARMINATI)

3.1. Dénomination d'une voie « Chemin de Mary » (délibération N°2025/54)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de nommer le chemin à caractère de rue » qui part de la rue «ZA de Domagne» pour desservir le tènement agricole situé au lieu-dit « Mary » « Chemin de Mary » pour une longueur de 350m et précise que cette rue sera inscrite au tableau des voies communales.

3.2. Travaux en cours

IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)

Commission urbanisme du 15/09

Permis de construire

Demande en date du 29 juillet 2025 de Fidèle RENAUD
Sur un terrain situé 18 rue des Billets
Parcelle N° 557 Section AK située en zone UB
D'une superficie totale de 275 m2
Pour réhabilitation d'une construction existante

Déclarations préalables

Demande en date du 26 juin 2025 de Aude EPITALBRA
Sur un terrain situé 3 rue Gabriel Vicaire
Parcelle(s) N° 442 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 110 m2
Pour rénovation toiture - ravalement façade et pose 2 panneaux solaires

Demande en date du 01 juillet 2025 de Alain SAILLARD
Sur un terrain situé 254 chemin de Saumont
Parcelle(s) N° 744 Section D située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 3780 m2
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 06 juillet 2025 de David ALLAIN
Sur un terrain situé 391 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 728 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 405 m2
Pour modification de l'implantation du portail

Demande en date du 15 juillet 2025 de Véronique CALLAND
Sur un terrain situé 195 chemin de la Bellière
Parcelle(s) N° 319 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1339 m2
Pour installation d'une pompe à chaleur et d'une unité de climatisation en façade ouest
Demande en date du 21 juillet 2025 de Alain POUPON
Sur un terrain situé 9 allée des Erables
Parcelle(s) N° 571 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 949 m2
Pour édification d'une piscine

Demande en date du 22 juillet 2025 de Laurent DOSSE

Sur un terrain situé 111 rue du Pressoir
Parcelle(s) N° 260 Section AH située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 393 m2
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 23 juillet 2025 de Alain BILLOUD
Sur un terrain situé 27 allée de la Marcelière
Parcelle(s) N° 276 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 605 m2
Pour modification de l'entrée de la cour et pose d'un portail coulissant

Demande en date du 23 juillet 2025 de Christelle HENZER
Sur un terrain situé 6 rue Jean Bouin
Parcelle(s) N° 242 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1170 m2
Pour réfection de la toiture

Demande en date du 25 juillet 2025 de Johan RASCHITELLI
Sur un terrain situé 650 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 88, 89, 90 & 375 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1767 m2
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 17 juillet 2025 de Jacques POCHON
Sur un terrain situé 24 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 460 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1330 m2
Pour réfection de la toiture

Demande en date du 20 août 2025 de Claude BADELON
Sur un terrain situé 26 impasse des Trèfles
Parcelle(s) N° 862 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 862 m2
Pour modification de la clôture existante

Demande en date du 27 août 2025 de Laurent AUGER
Sur un terrain situé 9 allée de la Marcelière
Parcelle(s) N° 251 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 630 m2
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 03 septembre 2025 de Thomas FAIVRE
Sur un terrain situé 51 rue Joseph Curnillat
Parcelle(s) N° 840, 844 & 848 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 919 m2
Pour création d'un auvent en façade ouest

Demande en date du 08 septembre 2025 de Antoine JEANNET
Sur un terrain situé 1 chemin de la Bartelière
Parcelle(s) N° 67 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1134 m2
Pour changement des fenêtres

Demande en date du 10 septembre 2025 de Sandrine CHABERT

Sur un terrain situé 553 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 289 Section AB située(s) en zone
D'une superficie totale de 884 m2
Pour édification d'une clôture en limite séparative et ravalement des façades sud et est

Déclaration d'intention d'aliéner

Demande en date du 27 juin 2025 de Maître Laure JACQUET
Sur un terrain situé 30 rue Antoine Thermes
Parcelle(s) N° 210 Section AL située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 272 m2

Demande en date du 30 juin 2025 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 633 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 157 & 272 Section AC & B située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 1000 m2

Demande en date du 30 juin 2025 de Maître Marc ETIEVANT
Sur un terrain situé 23 chemin de la Prairie
Parcelle(s) N° 2095 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 761 m2

Demande en date du 05 juillet 2025 de Maître Capucine LABAQUERE-SOURIOUX
Sur un terrain situé 31 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 2094 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 115 m2

Demande en date du 16 juillet 2025 de Maître Laure JACQUET
Sur un terrain situé 740 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 265 Section AD située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 282 m2

Demande en date du 17 juillet 2025 de NOTAIRES CONSEILS
Sur un terrain situé 36 allée Hugon
Parcelle(s) N° 409, 410, 307 & 315 Section AI située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 2650 m2

Demande en date du 21 juillet 2025 de NOTAIRES CONSEILS
Sur un terrain situé 195 chemin de la Bellière
Parcelle(s) N° 319 Section AC située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1339 m2

Demande en date du 23 juillet 2025 de NOTAIRES CONSEILS
Sur un terrain situé 36 allée Hugon
Parcelle(s) N° 409, 410, 307 & 315 Section AI située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 2650 m2

Demande en date du 25 juillet 2025 de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 258 chemin de la Charbonnière
Parcelle(s) N° 1479 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1214 m2

Demande en date du 06 août 2025 de Maître Marc ETIEVANT

Sur un terrain situé 1 chemin de la Bartelière
Parcelle(s) N° 67p Section AL située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 1082 m2

Demande en date du 25 août 2025 de SCP FROMONTEIL LUCHAIRE CHETAIL
Sur un terrain situé 63 rue du Pressoir
Parcelle(s) N° 80 & 81 Section AH située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 136 m2

Demande en date du 02 septembre 2025 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 87 rue de la Gare
Parcelle(s) N° 451 & 454 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 755 m2

Demande en date du 08 septembre 2025 de SRL GUERIN, PEROZ, DORANGE, COEURET
Sur un terrain situé 9 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 485 Section AL située(s) en zone UAc
D'une superficie totale de 198 m2

Demande en date du 09 septembre 2025 de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 10 allée des Bouleaux
Parcelle(s) N° 348, 691 & 352 Section AB située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 3765 m2

V – Vie Scolaire et périscolaire (C. TRENTESAUX)

5.1 Rentrée scolaire

A l'école maternelle :
87 enfants sont rentrés à l'école le 1 septembre répartis dans 4 classes :
-21 PS et MS avec Mme Assouly et Mme Duwez comme ATSEM
-21 PS et MS avec Mme Poncet et Mme Bourgeois comme ATSEM
-23 MS et GS avec Mme Favre et Mme Waiss Angélique comme ATSEM le matin
-22 MS et GS avec Mme Masure et Mme Waiss Anna comme ATSEM le matin. Angélique assure l'après-midi dans ces 2 dernières classes.
3 enfants en situation de handicap sont accueillis toute la semaine y compris à la cantine et à la garderie périscolaire matin ou soir.
3 AESH ont été nommées par l'EN pour l'année scolaire. Actuellement l'une d'elle est nommée par l'Education nationale pur accompagner une petite fille pendant le temps méridien.
Monsieur Olivier, directeur, assure le travail de direction le jeudi. Les lundi, mardi et vendredi il visite d'autres écoles car il est aussi conseiller pédagogique spécialisé pour la formation des nouveaux enseignants en maternelle.
Le nouvel ENI est en fonction dans la classe des petits
Le projet réaménagement de la cour a été finalisé et validé par la commission et le directeur lors d'une réunion avec les architectes le 1 septembre. Une cabane sera bien installée dans l'arbre que l'on protège.
Le marché a été lancé le 12 septembre et la réception des offres est prévue pour le 3 octobre.

A l'école élémentaire
214 élèves ont fait la rentrée le 1 septembre. C'est un effectif important et certaines classes sont bien chargées. Toutefois l'Inspection académique suit la situation sachant qu'il faut au moins 217 élèves pour éventuellement ouvrir une 9éme classe.

L'école fonctionne donc avec 8 classes.
11 enseignants ont été nommés
Mme Coestecharere en CP avec 25 élèves
Mmes Ronquié et Dunouskas avec 22 CP et CE1
Mmes Jobazé et Perdrix avec 27 CE1
Mmes Saint-André et Perdrix avec 23 CE1 et CE2
Mme Barbi et Chabert avec 27 CE2
M Dreuno avec 32 CM1
Mmes Tissot et Ronquié avec 26 CM1 et CM2
M Jaillet avec 32 CM2
Une AESH a été nommé pour 23h par semaine pour accompagner un enfant en situation de handicap.
Tous les travaux demandés ont été réalisés : le remplacement des « fontaines » par des lavabos collectifs avec de nouveaux robinets poussoirs. Les travaux de faïence et de peinture ont été réalisés par Christian Rivoire.
4 vitres fendues ont été changées et des détecteurs de présence pour l'éclairage dans les sanitaires ont été installés. Tout le matériel demandé a été livré (des enceintes, des casques stéréo avec micro une caméra …)
Pour le restaurant scolaire : grande fréquentation avec 850 repas par semaine soit plus de 200 enfants présents chaque jour.
De même pour la garderie avec en moyenne 37 maternelles et 60 à 70 grands suivant les jours.
Tout le personnel municipal : école, cantine, bibliothèque et secrétariat a suivi une remise à niveau sur la formation des gestes de premiers secours le 25 Août soit 14 personnes : formation très appréciée.

VI – Sport -Action Sociale (C.TAVEL)

6.1. Assemblée générale de l'OSR

6.2. Badminton

Des loisirs de Ceyzeriat veulent monter leur propre association. Actuellement le créneau de Domagne est pour le Badminton de Bourg Ceyzeriat. Ils reviendront vers nous après discussion avec l'association. Ils sont en désaccord sur le prix de la licence.

6.3. Journée des associations

35 associations des 4 villages étaient présents. La matinée s'est déroulée dans une bonne ambiance avec des échanges entre associations.

Boite à clés ancienne mairie :

Deux boites à clés seront installées à la porte de l'ancienne mairie.
- Une pour le chauffeur du bus
- Une pour les associations occupants les salles Isadora et Arabesque.

6.4. Gymnase de Domagne

- Les poteaux de volley ont été changés
- Entretien annuel du terrain de foot effectué
- CASAL sport est intervenu pour les panneaux de baskets. Une affiche sera mise en place pour le fonctionnement.

VII – Associations culturelles, Bibliothèque, actions patrimoniales, événementiel (I. FRANCK)

7.1. Commission culture du 30 septembre

La commission culture travaille ardemment depuis plusieurs semaines sur l'évènement culturel « PEINTRES EN LIBERTÉ » qui aura lieu le dimanche 28/09/2025.
A ce jour 12 peintres sont inscrits pour créer leur toile tout au long de la journée dans quatre lieux emblématiques de Ceyzériat :
-La Fontaine des Cygnes
-Le lavoir de la Grande Fontaine
-Le Vallon des Faulx
-Le Mont July
Une balade patrimoniale est organisée en parallèle au départ de la mairie où le public est invité à récupérer un plan et suivre les flèches pour parcourir la balade des Peintres en Liberté tout en (re)découvrant les monuments et lieux emblématiques de notre village.
Les visiteurs pourront voter pour leur tableau préféré tout au long de la journée.
Sur le parcours plusieurs animations
Place des Cygnes : Animations enfants avec Marie RELLE « DESSINE TON GALET » et atelier maquillage.
Sur le Parcours Découverte et initiation à la calligraphie avec Bernard BENGHOSI.
Place du Mont July : Buvette au profit de l'association « Roule avec Jérôme ».
Et d'autres surprises musicales tout au long de la journée.
A partir de 17h30, exposition vernissage au centre festif avec mise en place du Jury qui récompensera les meilleurs tableaux catégorie Pro et amateurs et le résultat du vote sera dévoilé au public pour remise d'un prix.
Le verre de l'amitié clôturera cette belle journée.
La commission remercie Pascal Branche, Jean-Jacques Bourgier et notre ancienne collègue Françoise DUFOUR pour leur soutien actif dans l'organisation de cette journée ainsi que les services techniques.

L'agenda culturel pour les semaines à venir :

- Le samedi 27/09 : POP N LIGHT à partir de 21h devant la halle des Chartreux : spectacle Son et Lumières proposé gratuitement par Rodolphe Barret habitant de Ceyzériat.
- Le dimanche 12/10 : Fête de la Grand Margot à partir de 10h organisée par la Grappe d'Or
- Jeudi 16 octobre à 20h au centre festif : Réunion publique d'information du Festival de musique 2026

- La médiathèque fait sa braderie du 16 au 20 septembre avec des livres à tout petits prix en vente sur le parvis de la médiathèque.

VIII – Questions diverses

Inauguration de la voie verte:
Le dernier tronçon de la voie verte reliant Saint Just -Ceyzériat sera inauguré par Grand Bourg le 19 septembre.

Immeuble privé Route de Nantua:
Des désordres sont apparus fin août sur un immeuble privé route de Nantua. Des prescriptions ont été adressées par arrêté au propriétaire, lequel s'est engagé à assurer les démarches nécessaires. Un suivi du dossier est assuré.

Mise en place du tri hors foyer :
L'agglomération propose la mise en place du tri hors foyer sur le territoire communal. Il s'agira de remplacer les poubelles actuellement implantées sur le domaine public par des poubelles de « nouvelle génération », permettant de séparer les déchets selon leur destination (emballage, verre ou encore déchets divers). Le Conseil municipal a validé cette démarche.

Avenue du Revermont
Une inauguration officielle des travaux est programmée. Elle aura lieu le samedi 29 novembre. Un temps important pour remercier les financeurs, ainsi que les riverains pour leur patience tout au long d'un chantier à fort impact sur la vie communale.

Prochain conseil municipal: le jeudi 06 novembre 2025 à 20h

Le Maire Les Adjoints

Les Conseillers